

SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ACTIFS ET RETRAITES DE LA VILLE DE FOS SUR MER

**LE 24 SEPTEMBRE POUR NOS RETRAITES, POUR NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR NOS SALAIRES, POUR LE PROGRES
SOCIAL ET CONTRE TOUTES CES REGRESSIONS QUE NOUS
SUBISSONS DEPUIS DES DECENNIES MOBILISONS-NOUS EN MASSE !**

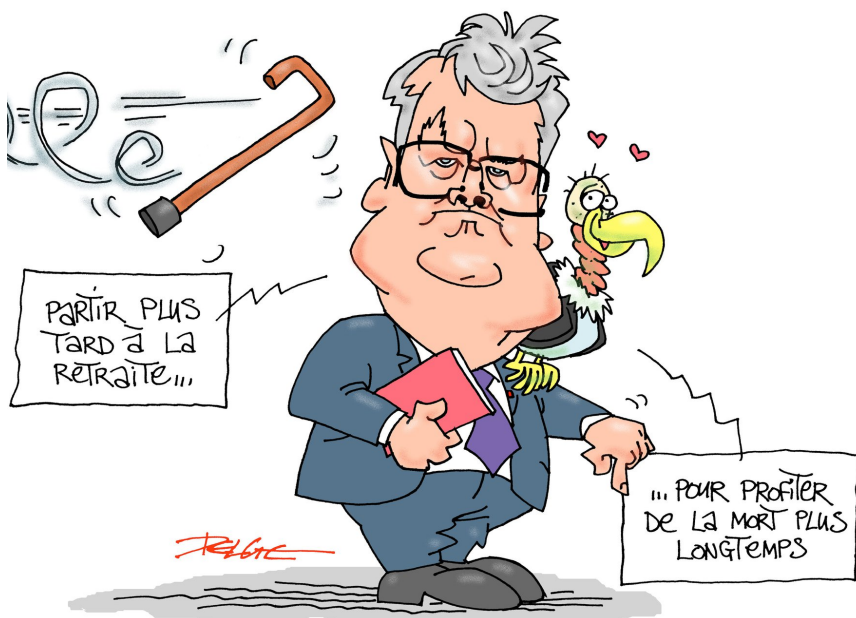
POUR :

- Le retrait de la loi dite « de transformation de la Fonction publique ».
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite.
- Le retrait du projet de système de retraite par points voulu par le gouvernement.
- Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité sans que celle-ci puisse être inférieure au SMIC.
- La possibilité de départ dès 60 ans avec reconnaissance de la pénibilité au travail avec un droit de départ à 55 ans, voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles garantissant une espérance de vie en bonne santé.
- La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation, d'apprentissage et de recherche du 1^{er} emploi.
- Le maintien et le développement des libertés syndicales, dont le droit constitutionnel de grève.
- Le dégel immédiat du point d'indice.
- L'arrêt des recours aux contrats précaires avec recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires.
- Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics. La France est championne d'Europe de reversement des dividendes aux actionnaires qui sont les produits du travail de chacun de nous.
- La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites.
- La réouverture des services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins de la population.
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine.

PETIT RAPPEL DES REGRESSIONS ISSUES DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE.

- Les missions des CAP qui seront cantonnées uniquement au champ disciplinaire, elles ne seront plus consultées pour les questions liées aux avancements de grades, aux mutations, aux détachements.
- Refonte des instances paritaires, notamment avec la création d'une instance unique, le Comité Social Territorial, c'est-à-dire la suppression des CHSCT, comme cela s'est produit avec la loi El Khomri dans le privé.
- Le recours massif à des emplois contractuels, avec des contrats de 1 à 6 ans maximum. Cette mesure ne fera que renforcer la privatisation des services publics et développer la précarisation des agents.
- La fin des accords locaux sur le temps de travail, tous les congés supplémentaires obtenus grâce aux régimes dérogatoires vont être supprimés.
- La possibilité de basculer un agent au privé en CDI ainsi que la création d'un dispositif de rupture conventionnelle permettant à l'employeur à tout moment de proposer le départ d'un agent avec des indemnités fixées par décret.
- Le développement de l'individualisation, des logiques de concurrence entre agents et d'une conception des missions centrées sur des objectifs quantifiables.
- L'encadrement et la suppression du droit de grève pour certains agents.

Jamais les garanties individuelles et collectives des agents n'ont autant été remises en cause, et par là-même celles des usagers, jamais le déni de démocratie sociale n'a été aussi fort !



REFORME DES RETRAITES : CE QUE LE GOUVERNEMENT NOUS PREPARE

Le gouvernement défend une réforme injuste, individualiste et qui poussera une grande partie des retraités à vivre dans la précarité et les travailleurs à s'épuiser au travail avant de pouvoir partir à la retraite.

Le système Macron par point est injuste !

Il est destiné à faire des économies sur le dos de celles et ceux qui produisent les richesses en accélérant la baisse de leur pension et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décôtes recule l'âge réel de la retraite à 64 ans voire même plus.

Vers la fin de notre système de retraite calculé en trimestre et des mécanismes de solidarité.

Avec le système à points, il n'y a pas de périodes retenues mais non cotisées. Avant de pouvoir bénéficier de points retraite couvrant les phases de maladie, il faudra décompter une période de carence.

Double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi !

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30 % car les mauvaises années vont être comptabilisées.

Cela peut changer, donc baisser chaque année.

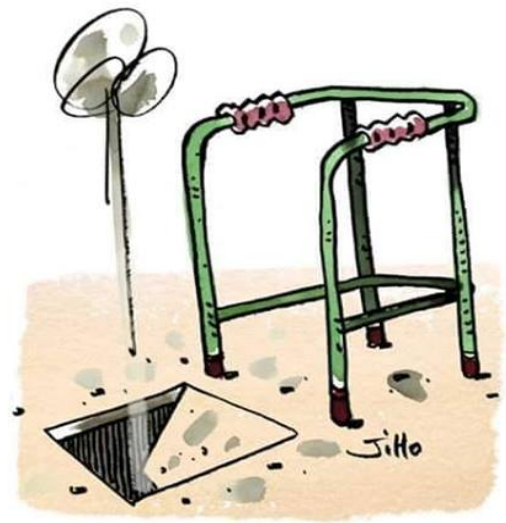
La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique. En cas de récession économique ou d'explosion de départs en retraite, le point baissera et la pension avec.

Un système par points au service de la finance au détriment des retraités.

C'est la disparition des 42 régimes de base et complémentaires existants qui prennent en compte toutes les spécificités professionnelles avec la suppression des dispositifs de départs anticipés liés à la pénibilité.

Ta retraite c'est demain...
mais c'est aujourd'hui
qu'il faut la défendre !

LES RETRAITES À LA TRAPPE...



DE PLUS, POUR LES FONCTIONNAIRES

- Le montant de la pension sera calculé sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 6 derniers mois. L'intégration des primes dans le calcul ne compensera pas la sous-rémunération du début de carrière, parfois sous le SMIC en catégorie C.
- Le gouvernement entend supprimer les 5 ans de départ anticipé aux agents qui ne portent pas l'uniforme et dont le métier peut être exercé dans le privé ; aides-soignantes, agents d'exploitation des travaux publics... au nom du principe « travail égal, retraite égale ».
- En totale contradiction avec ce principe « travail égal », l'intégration des primes dans le calcul du montant de la retraite accroît les inégalités entre les fonctionnaires faisant le même travail, et entre les employeurs publics. Alors que la valeur du point d'indice est gelée, les agents seront tributaires de leurs employeurs qui décideront de l'augmentation des primes.
- La pension de reversion des fonctionnaires est aujourd'hui sans condition d'âge et de plafond de ressources. La réforme veut introduire une condition d'âge et un plafond de ressources, qui va largement léser les veuves et veufs.

**UNE SEULE SOLUTION
POUR COMBATTRE
CES REGRESSIONS :
SE MOBILISER !**

RASSEMBLEMENT INTERPROFESSIONNEL MARSEILLE VIEUX-PORT A 10 H 30

Départ rendez-vous à 09 h 30 devant la maison des syndicats de FOS